

# SEANCE DU 7 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept février à vingt et une heures, le Conseil municipal de la ville de Saint-Elix le Château, régulièrement convoqué le 01/02/2022, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur DEPREZ François, Maire.

**PRESENTS** : DEPREZ François- LUCBERNET LAVIGNE Sandrine – AKA Alain – GROS André – DUBREUIL Brigitte – AUTIGEON DURAND Emmanuelle – PIALAT Alain – PARIS René – BARAS Philippe – MARTINS Olivier – COLAS MARTIN Gaëlle – ABADIE Laurent – DOYEN CHAPPE Magali

**EXCUSES** : MARTINEZ Harold – TROUILLET Gwendoline

**SECRETARE DE SEANCE** : AUTIGEON DURAND Emmanuelle

**Approbation du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 07/12/2021** : unanimité

## **Diagnostic d'archéologie préventive des Jardins du Pigeonnier : convention avec l'INRAP** **N° 2022 01**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un diagnostic d'archéologie préventive est obligatoire avant tous travaux dans les Jardins du Pigeonnier. Un arrêté préfectoral du 29/06/2021 attribue ce diagnostic à l'INRAP.

Monsieur le Maire présente la convention entre INRAP et la commune, qui précise les conditions de réalisation de ce diagnostic. Les travaux consistent en la réalisation de sondages à 1 mètre environ de profondeur et sur 10% de la surface totale. Ces travaux démarreront le 14 Mars pour 4 jours environ.

Ce diagnostic est pris en charge à 100% par l'INRAP.

Le conseil décide qu'il serait préférable qu'un des élus de la commission travaux soit présent lors de ces interventions afin de les superviser et vérifier que le terrain sera bien récupéré en état.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention entre l'INRAP et la commune et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Concernant ce projet, Monsieur le Maire informe le conseil que l'ATD travaille actuellement sur le cahier des charges.

## **Avenant au PV de mise à disposition du terrain de la station d'épuration avec Réseau31.** **N° 2022 02**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le transfert de la compétence « assainissement collectif » à Réseau31. Ce transfert de compétence s'est accompagné d'un transfert de biens comprenant la station d'épuration et la totalité de la parcelle A 1719 (PV du 18/01/2012).

Monsieur Le Maire rappelle aussi les précédentes discussions autour de l'occupation de la partie de la parcelle A 1719 non occupée par la station d'épuration.

La commune a sollicité Réseau31 pour modifier le PV de mise à disposition des biens, afin de récupérer la partie de la parcelle A 1719 non utilisée dans le cadre de l'exercice de la compétence « assainissement collectif ».

Monsieur Le Maire donne lecture de l'avenant n°1 au PV de mise à disposition qui précise que sur les 16 575 m<sup>2</sup> de la parcelle A 1719, 5 166 m<sup>2</sup> sont mis à disposition de Réseau31.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité,

- accepte les termes de l'avenant n°1 au PV de mise disposition des biens signé le 18/01/2012

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1.

Les conditions d'installation de Monsieur COISNON seront rediscutées lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur le maire informe les membres du conseil que des demandes de desserte en eau et électricité ont été déposées auprès sur SIECT et SDEHG.

## **Remboursement de frais avancés par Madame Lavigne. N°2022 03**

En raison d'une incompatibilité entre le grammage du papier utilisé et le photocopieur de la mairie, la commune n'a pas pu imprimer les cartes de vœux en régie.

Sandrine LAVIGNE s'est chargée de faire éditer les 450 cartes qui ont été distribuées dans les boîtes aux lettres de tous les foyers de Saint-Elix. Pour ce faire, elle a dû acquitter sur ses fonds propres la facture qui s'élève à 52.80 € TTC.

Monsieur le Maire propose de délibérer en faveur d'un remboursement de ces frais.

Le Conseil municipal donne son accord, à l'unanimité pour le remboursement de 52.80€ en faveur de Madame LAVIGNE.

## **Présentation de la future grille tarifaire de la collecte des déchets.**

Monsieur le Maire, également vice-président à la Communauté de Communes Cœur de Garonne, en charge de la Gestion des déchets propose de présenter aux membres du conseil la nouvelle grille tarifaire de la collecte des déchets. Il précise qu'une dizaine de réunions publiques est envisagée pour présenter ces changements.

Les containers seront adaptés à la composition du foyer :

- 2-3 personnes : 120 litres
- 4 -5 personnes : 240 litres
- Plus de 6 personnes : 360 litres

Le coût moyen réel pour la gestion des déchets par la collectivité est estimé à 125€/hab/an. Il est proposé un forfait de base correspondant à 12 levées /an.

L'objectif est d'inciter les foyers à mieux trier leurs déchets et de réduire ce coût moyen.

## **Questions diverses**

⇒ Monsieur le Maire propose un planning de réunions de préparation du budget :

- Mardi 8 Mars : séance consacrée au CA 2021,
- Mardi 22 Mars : projets travaux, achats matériel ...,
- Mardi 5 avril : étude des demandes de subventions des associations
- Mardi 12 avril : Conseil municipal avec vote du CA et du budget prévisionnel 2022

⇒ Ecole de musique

Brigitte DUBREUIL informe l'assemblée qu'elle a fait part à l'école de musique de la décision du conseil lors de la séance du 7 décembre 2021, de modifier la convention d'occupation des locaux. Les modifications concernent essentiellement le loyer pour la mise à disposition des deux salles de l'étage. Le montant du loyer a été porté à 135€/mois soit une augmentation de 35 €/mois en lien avec l'élargissement de l'amplitude horaire d'occupation et par conséquent à l'augmentation des charges pour la collectivité (électricité, chauffage...). Madame DUBREUIL annonce que l'école de musique refuse à ce jour les nouvelles conditions de la convention. Après avoir échangé sur les conditions de mise à disposition de l'ensemble de ces salles et le statut des occupants, le conseil décide de refaire le point avec les professeurs de l'école de musique avec l'intention de rester ferme sur les conditions proposées.

⇒ Compte rendu de la 3CG sur le pool routier et l'entretien

Monsieur André GROS dresse un bilan synthétique du pool routier assuré par la communauté de communes sur la commune de Saint-Elix soit

Le pool routier (investissement) :

- Environ 20 000€ HT pour reboucher divers « nids de poule »
- Environ 33 000€ HT pour le renforcement chemin de Cazères – voie romaine

Le pool routier (fonctionnement) :

- Environ 7 700 € HT pour le curage des fossés à différents points sur la commune (Baylous, Sansac, la Franque, la Mandille, Salonges, l'ancienne voie romaine)

Les prochains travaux envisagés : Intervention Chemin de Terrebasse, à la Franque et également au niveau de la voie Romaine. Il reste trois panneaux d'entrée d'agglomération à installer.

Monsieur GROS informe que le montant attribué pour le pool routier a été dépassé. Il était fixé à 30 000€ HT et les travaux engagés ont coûté réellement 52871 € HT. Monsieur GROS précise qu'il y aura par conséquent moins de travaux sur l'année 2022.

Les travaux d'effacement des réseaux (éclairage public...) vont se poursuivre sur la route de Marignac, jusqu'au carrefour Soulé. Monsieur le Maire précise que ces travaux sont subventionnés à hauteur de 80% actuellement mais que les prochains travaux ne seront subventionnés qu'à hauteur de 50%. Les travaux d'effacement des réseaux dans les Allées, qui ne devraient pas être entamés d'ici 2023, sont concernés par cette modification.

⇒ Monsieur le maire informe le conseil que l'enquête publique pour le PLU a été lancée et qu'une première journée de rendez-vous a été organisée. Trois autres permanences du commissaire enquêteur seront proposées d'ici le 4 mars (date de clôture de l'enquête publique).

⇒ Mardi 08/02 : rencontre avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) pour l'accompagnement dans le projet « Pôle de commerces » et l'acquisition du terrain appartenant à la famille BENAC.

⇒ Jeudi 10/02 : réunion d'échanges avec le CAUE pour retravailler la note d'intention pour le pôle de services Centre-Bourg en intégrant l'étude des étudiantes sur l'aménagement du Communal.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessous

La secrétaire de séance

Le Maire,